

N° 2025-32

SYNDICAT ENFANCE JEUNESSE INTERCOMMUNAL

Extrait du Registre des délibérations du Comité Syndical
Séance du 08 juillet 2025

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 20
NOMBRE DE MEMBRES PRÉSENTS : 15
NOMBRE DE SUFFRAGE EXPRIMES : 17

L'an deux mille vingt-cinq, le 08 juillet, sur convocation faite le 02 juillet, le Comité Syndical s'est rassemblé en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre DBJAY à la mairie de Saint Jean d'Angle.

Présents titulaires (14) : CANAUD Jeannine, CLOCHARD Roland, COGNE Geneviève, DBJAY Jean-Pierre, DURIEUX Michel, GAURIER Sylvain, GRIMAULT Wilfried, LOUVRIER Franck, MARTIN Alain, MAUGAN Claude, MAZEDIER Patrick, MORJON Marie-Laure, PERLADE Lydie, VINOT Valérie

Présent suppléant (1) : GUEVEL Stéphanie

Pouvoirs (2) : COUESNON Elsa à DBJAY Jean-Pierre, MOSTAFA Samy à GAURIER Sylvain

Excusés (3) : PACAUD Lionel, PORTRON Didier, VILLARD Simon

Secrétaire de séance : CANAUD Jeannine

Elu rapporteur : Monsieur DBJAY – Président

Objet : Accueil périscolaire de Beaugeay – Convention de mise à disposition pour les nouveaux locaux

Actuellement, l'accueil périscolaire à Beaugeay est organisé dans le hall de l'école primaire. La commune de Beaugeay a souhaité réhabiliter une maison d'habitation, en centre bourg jouxtant l'école primaire, pour offrir une meilleure qualité d'accueil pour les enfants. Ce nouveau local peut servir, entre autres, à l'accueil de loisirs périscolaire et pour un atelier du Relais Petite Enfance, la commune se réservant le droit de l'attribuer pour d'autres activités en dehors des heures d'utilisation du SEJI.

Monsieur le Président expose la convention proposée pour l'utilisation de ces nouveaux locaux.

Vu l'arrêté préfectoral n°14-3273-DRCTE-B2 du 22 décembre 2014 portant création du Syndicat Enfance Jeunesse Intercommunal ;

Considérant la proposition de la commune de Beaugeay de mettre à disposition de nouveaux locaux pour l'accueil de loisirs périscolaire et du Relais Petite Enfance ;

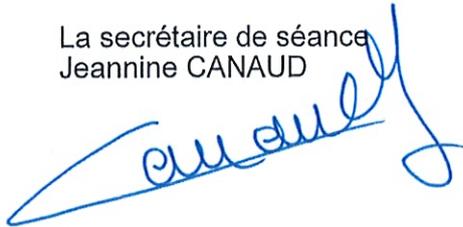
Considérant le projet de convention proposé ;

Après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré le Comité Syndical décide d'

- **APPROUVER** les termes de la convention de mise à disposition de locaux annexée à la présente ;
- **AUTORISER** Monsieur le Président à signer la convention avec la commune de Beaugeay ;
- **AUTORISER** Monsieur le Président à prendre tout acte se rapportant à la présente délibération.

Approuvé à l'unanimité

La secrétaire de séance
Jeannine CANAUD



Le Président
Jean-Pierre DBJAY



Enregistré en Sous-Préfecture le :

Sous le n°017-200049625-20250708-2025_32 DE

Affiché le : 19 AOUT 2025

Certifié exécutoire le : 19 AOUT 2025

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception